



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

**DEPUIS 2012 : une formation par l'apprentissage à l'ESITC de Cachan**

### 2 possibilités d'affecter de la taxe d'apprentissage à notre école :

**Le hors-quota :** L'ESITC CACHAN est habilitée par la Préfecture du Val de Marne à percevoir le hors-quota de taxe d'apprentissage pour la **catégorie B**.

**Le quota :** c'est un montant allouable aux formations par apprentissage à un **CFA** (Centre de Formation d'Apprentis)

L'ESITC de Cachan n'est donc pas autorisée à le percevoir directement mais un tel versement au CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge (91) dont dépendent nos apprentis, permet de financer notre cursus par apprentissage.

Les entreprises ont l'obligation de passer par un organisme collecteur habilité se chargeant du calcul de la taxe due, et affectant *théoriquement* les montants que vous leur notifiez aux différents bénéficiaires que vous leur désignez : ESITC CACHAN, CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge, etc...

### COMMENT VERSER ?

**Le hors quota :** Sur le document de versement à votre organisme collecteur, précisez bien comme bénéficiaire :

**ESITC CACHAN 41 Rue Marcel BONNET 94230 CACHAN**

*Pour éviter les erreurs d'affectation décelées dans le passé, en particulier vers l'ESTP, l'ESITC de CACHAN figure sur les listes préfectorales à l'adresse indiquée ci-dessus, l'ESTP y figurant au 28 avenue du Président Wilson.*

Vous trouverez ci-joint un petit document destiné à accompagner votre (vos) courrier(s) destiné(s) à votre (vos) organisme(s) collecteur(s).

**De plus, nous vous conseillons de joindre au bordereau de versement de votre organisme-collecteur une lettre (modèle joint) précisant vos desiderata, de nous en adresser une copie (ce qui nous permettra de vous tenir informé du montant effectivement reçu).**

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que certains organismes collecteurs n'effectuent pas les reversements en dessous d'un certain montant.

**Le quota :** Sur le document de versement à votre organisme collecteur, précisez bien comme bénéficiaire :

**CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge  
5 rue Albert Camus 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE**

## EXEMPLE DE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE BORDEREAU DE VERSEMENT

à adresser à votre organisme collecteur

Nom et adresse de l'entreprise :	Nom de votre organisme collecteur :
Nom de la personne faisant cette demande :	

Date :

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir verser de la part de notre entreprise au titre de la Taxe d'Apprentissage 2017 :

### Le hors-quota :

à l' **ESITC de CACHAN**

Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Cachan  
**41 Rue Marcel Bonnet 94230 CACHAN**

- la totalité de la taxe due par notre entreprise  
ou  la somme de €

dans la catégorie B.

### Le quota :

au **CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge**

5 rue Albert Camus 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Avec nos remerciements.

NB : l'adresse 41 Rue Marcel Bonnet est celle qui figure pour l'ESITC de CACHAN dans la liste des établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage, établie par la Préfecture du Val de Marne.

Le courrier peut être adressé au 28 avenue du Président Wilson 94234 CACHAN CEDEX

Copie: **ESITC CACHAN** Fax : 01 49 08 07 91 Mail : secretariat@esitc-cachan.fr